UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès

Motion de l'UFR Langues, Littératures et Civilisation Étrangères

Adoptée à l'unanimité en conseil d'UFR le 5 juin 2024

Nous, enseignants et enseignants-chercheurs de l'UFR LLCE de l'Université de Toulouse Jean Jaurès, intervenant en Licences, Masters Recherche et Masters MEEF, souhaitons exprimer notre indignation à propos du projet de réforme de la formation initiale des enseignants du premier et du second degrés, ainsi que notre opposition aux conditions précipitées de sa mise en œuvre.

Nous protestons vivement en premier lieu contre l'imposition d'un calendrier irréaliste pour adapter nos formations à cette réforme dans l'urgence, dès la rentrée de septembre 2024.

Nous protestons également contre les conditions matérielles dans lesquelles ce projet se dessine : à moyens constants, sans aucun document de cadrage transmis par les ministères concernés et sans concertation avec les acteurs qui sont au premier plan : INSPE, rectorats, universités. Cette réforme précipitée suscite de nombreuses interrogations : quelle filière de préparation du CAPES ? Quels contenus disciplinaires en Licence et en Master ? Quelle issue pour les étudiants qui échoueraient au concours en fin de licence ? De tels procédés constituent une violence envers notre communauté universitaire, sentiment exprimé par l'ensemble des enseignants et personnels administratifs ainsi que par les responsables des formations concernées dans les cinq départements concernés de notre UFR.

Les effets de cette réforme à court, moyen ou long terme suscitent également notre forte réprobation. Nous craignons qu'un concours placé si tôt dans la formation (après moins de trois ans de Licence) ait pour conséquence de dégrader la formation disciplinaire des futurs enseignants, en détachant les formations initiales de la recherche scientifique universitaire, faisant ainsi de nos enseignants les enseignants les moins bien formés d'Europe.

S'il fallait un seul exemple pour montrer combien cette réforme n'a pas été pensée, il suffirait de dire que c'est le plus souvent en 3e ou 4e année d'université que les futurs professeurs de langue partent en Erasmus à l'étranger pour perfectionner leur pratique linguistique. Avec un recrutement en cours de 3e année, on exclut définitivement cette année pourtant capitale. À l'heure où, d'ores et déjà, les jurys de certains Capes de langue ne pourvoient pas tous les postes au concours en raison du niveau insuffisant de certains candidats, est-on bien certain que le recul annoncé améliorera les choses ?

Cette réforme condamne en outre l'existence des INSPE, détruit leurs missions d'enseignement et de recherche et, de fait, menace les liens entre les disciplines didactiques et les autres disciplines universitaires.

Parce que les conditions dans lesquelles cette réforme est imposée nous semblent matériellement et intellectuellement intenables, nous demandons l'ouverture de vraies concertations avec l'ensemble des acteurs de la formation des enseignants avant toute mise en place de nouveaux concours. Nous sommes et devons rester force de propositions, parce que nous avons l'expertise disciplinaire et pédagogique permettant de construire une réforme ambitieuse dans l'intérêt des futurs professeurs comme des futurs élèves